

Animer en territoire

Le délégué territorial aux finances

Membre de l'équipe territoriale, le Délégué Territorial aux Finances (DTF) a la charge, sur son territoire, de mettre à la disposition de l'équipe territoriale les moyens - en particulier financiers - pour la mise en œuvre du projet de l'ACI, dans le respect des règles du mouvement définies dans le règlement Intérieur et par la Commission Statuts Finances et Votes. Il reçoit sa mission du coordinateur de territoire.

La mission du délégué territorial aux finances se déroule dans trois domaines.

L'accompagnement de l'équipe territoriale

Les fonds disponibles dans les Territoires (et au niveau National) sont au service du projet de l'ACI, donc de la mise en œuvre localement des orientations décidées au Conseil National.

- Animation de la réflexion sur l'utilisation de l'argent en particulier auprès des équipes
- Elaboration du budget de l'équipe territoriale à partir du plan d'action.
- Accompagnement de l'équipe territoriale dans la lecture des documents financiers

L'animation de la campagne d'adhésion

- Suivi des adhésions et des abonnements sur Intranet
- Enregistrement des adhésions et abonnements des aumôniers
- Relance auprès des membres des équipes
- Répartition des membres dans les équipes sur intranet

La tenue de la comptabilité

- Saisie des opérations comptables
- Remboursement des frais des bénévoles
- Gestion du compte bancaire
- Clôture des comptes en fin d'exercice
- Transmission des comptes clos au Siège

Le Délégué territorial aux Finances est nommé, sur proposition de l'Equipe Territoriale, par le Coordinateur de Territoire pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. La mission du DTF n'est pas uniquement une mission technique de tenue de la comptabilité. Elle comporte prioritairement une dimension de réflexion politique et pastorale sur l'utilisation de l'argent, sur la solidarité financière nécessaire et vitale, sur l'avenir financier de l'ACI.

Les Délégués Territoriaux aux Finances se réunissent nationalement à l'initiative de la Commission Statuts Finances et Votes 2 fois par an : avant le Conseil National et en fin d'année pour préparer la campagne d'adhésion. Ils sont accompagnés dans leur mission par l'équipe territoriale, l'équipe nationale et la Commission Statuts Finances et Votes